

Mairie de Boissy Fresnoy

Conseil Municipal du jeudi 14 mars 2024 Procès-Verbal Numéro 2024-02

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 14 mars à 20 H 00, le Conseil Municipal de la Commune de BOISSY FRESNOY, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame BAHU Martine Maire Monsieur BOULIOL Jean-François est nommé secrétaire de séance en application de l'article « L.2121-15 » du Code Général des Collectivités Territoriales et procède à l'appel nominal des élus :

<u>Étaient présents</u>	Mme BAHU Martine, M. LOURY Mathieu, M. CORNET Jean-Michel, M. BOULIOL Jean-François, M. DORMOY Jérôme, M. DECARNELLE Alain, M. POSTEL Bertrand, M. AVERLANT Laurent, M. QUIGNON Samuel, M. SIMAR Hervé, Mme CALAS Alexandra, Mme BEAUCHAMP Elodie
<u>Étaient absents</u>	M. LISEK Jérôme, M. COCHARD Philippe pouvoir M. BOULIOL Jean-François, Mme PARIS Mélanie pouvoir M. LOURY Mathieu

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Présents	Nombre de procurations	Nombre de votants	Date de convocation
15	12	2	14	Le 19/01/2024

Lesquels forment la majorité des membres en exercice

Ordre du jour :

1. Adoption du procès-verbal du 25 janvier 2024
2. Vote du compte de gestion du budget communal : exercice 2023
3. Vote du compte administratif et affectation des résultats du budget communal : exercice 2023
4. Vote du compte de gestion du budget assainissement : exercice 2023
5. Vote du compte administratif et affectation des résultats du budget assainissement : exercice 2023
6. Demande de subvention au titre de la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) pour le renforcement de voirie VC7
7. Demande de subvention au titre du CDO (Conseil départemental de l'Oise) pour la réfection de la toiture de la buvette du terrain de football
8. Renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales – désignation d'un membre
9. Schéma défense incendie
10. Transfert dossier diagnostic assainissement de l'ADTO à ACP
11. Délibérations diverses
12. Questions diverses

Adoption du procès-verbal de la séance du 25 janvier 2024

Madame le Maire demande aux élus s'ils ont des commentaires au sujet du compte rendu de la séance du 25 janvier 2024.

Le procès-verbal est adopté à 14 voix pour.

Vote du compte de gestion du budget communal : exercice 2023

2024-9

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-12 et L 2121-31,
Vu le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2023 présenté par le receveur municipal,

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal le compte de gestion transmis par le Trésorier du Service de Gestion Comptable de Senlis pour l'exercice 2023.

Elle invite le Conseil Municipal à approuver ce compte de gestion dont les résultats globaux s'établissent comme suit :

Résultats budgétaires de l'exercice

07900 - BOISSY-FRESNOY

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	893 673,81	989 531,98	1 883 205,79
Titres de recette émis (b)	537 383,03	772 671,25	1 310 054,28
Réductions de titres (c)		175,00	175,00
Recettes nettes (d = b - c)	537 383,03	772 496,25	1 309 879,28
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	743 431,63	799 374,63	1 542 806,26
Mandats émis (f)	508 754,42	654 545,96	1 163 300,38
Annulations de mandats (g)		1 088,73	1 088,73
Depenses nettes (h = f - g)	508 754,42	653 457,23	1 162 211,65
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	28 628,61	119 039,02	147 667,63
(h - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

07900 - BOISSY-FRESNOY

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	-105 677,67		28 628,61		-77 049,06
Fonctionnement	453 543,58	241 515,90	119 039,02		331 066,70
TOTAL I	347 865,91	241 515,90	147 667,63		254 017,64
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
07902-SERVICE EAUX BOISSY-FRESNOY					
Investissement	282 493,33		24 809,00		307 302,33
Fonctionnement	357 543,95		-17 480,80		340 063,15
Sous-Total	640 037,28		7 328,20		647 365,48
TOTAL III	640 037,28		7 328,20		647 365,48
TOTAL I + II + III	987 903,19	241 515,90	154 995,83		901 383,12

dissolution budget eau suite transfert compétence CCPV : au 002 + 190 157.35 au 001 + 150 242.18

Madame le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il apparait une différence entre le compte de gestion établi par le Trésorier du Service De Gestion Comptable de Senlis et notre Compte Administratif du fait de la dissolution du budget eau potable et de l'intégration des résultats qui ont été fait du côté de la commune mais qui seront fait sur l'exercice 2024 pour le Service de Gestion Comptable de Senlis. Ainsi si l'on ajoute la part eau potable et défense incendie au résultat d'investissement soit - 77 049,06 € + 150 242,18 € on retrouve bien en résultat de clôture de l'exercice 2023 : 73 193,12 €. Il en est de même pour la part fonctionnement, à savoir, 331 066,70 € + 190 157,35 € on retrouve bien en résultat de clôture de l'exercice 2023 : 521 224,05 €.

Après avoir entendu en séance le rapport de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 14 voix pour, approuve le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2023 établi par le trésorier du Service de Gestion Comptable de Senlis pour l'exercice 2023.

Vote du compte administratif et affectation des résultats du budget communal : exercice 2023	2024-10
---	----------------

1- Compte Administratif exercice 2023

Le Conseil Municipal invite Monsieur Jean-Michel CORNET à prendre la présidence de séance pour faire voter le compte administratif 2023.

Les documents ayant été adressés à chaque membre du Conseil Municipal, Monsieur Jean-Michel CORNET présente les dépenses et recettes en fonctionnement et investissement puis le tableau de synthèse de l'exercice 2023 comme suit :

RESUME DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET COMMUNE ANNEE 2023

	FONTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents
Résultat reporté 2022		402 185.03 €	105 677.67 €	150 242.18 €	105 677.67 €	552 427.21 €
Opération exercice 2023	653 457.23 €	772 496.25 €	508 754.42 €	537 383.03 €	1 162 211.65 €	1 309 879.28 €
Résultat de l'exercice 2023		119 039.02 €		28 628.61 €		147 667.63 €
TOTAL	653 457.23 €	1 174 681.28 €	614 432.09 €	687 625.21 €	1 267 889.32 €	1 862 306.49 €
Résultat de Clôture de l'exercice 2023		521 224.05 €		73 193.12 €		594 417.17 €
R.A.R 2023			181 422.50 €	288 076.74 €		
Résultat cumulé	653 457.23 €	1 174 681.28 €	795 854.59 €	975 701.95 €	1 449 311.82 €	2 150 383.23 €
Résultat de clôture avec RAR		521 224.05 €		179 847.36 €		701 071.41 €

Résultat reporté de fonctionnement 212 027,68 € + 190 157,35 € soit **402 185,03 €** avec l'intégration des excédents eau potable et défense incendie

Résultat reporté d'investissement - 105 677,67 € + 150 242 18 € avec l'intégration des excédents eau potable et défense incendie

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Madame le Maire s'est retirée et n'a pas pris part au vote du compte administratif.**

Le Compte Administratif de la commune est approuvé à 13 voix pour.

2- Affectation des résultats de l'exercice 2023

Vu l'approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2023 par le Conseil Municipal, il est proposé à celui-ci de définir l'affectation du résultat de clôture de l'exercice 2023 :

Le résultat de clôture cumulé est de :	594 417.17 €	
- Excédent d'investissement :	73 193.12 €	
- Excédent de fonctionnement :	521 224.05 €	
- Restes à réaliser en investissement : Dépenses	181 422.50 €	Recettes : 288076.74 €

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		402 185.03 €	105 677.67 €	150 242.18 €	105 677.67 €	552 427.21 €
Opérations de l'exercice	653 457.23 €	772 496.25 €	508 754.42 €	537 383.03 €	1 162 211.65 €	1 309 879.28 €
Totaux	653 457.23 €	1 174 681.28 €	614 432.09 €	687 625.21 €	1 267 889.32 €	1 862 306.49 €
Résultat de clôture (=CA)		521 224.05 €		73 193.12 €		594 417.17 €

Besoin de financement

Excédent de financement

73 193.12 €

au compte 001 investissement dépenses BP 2024

au compte 001 investissement recettes BP 2024

Restes à réaliser

181 422.50 €

288 076.74 €

soin de financement des restes à réaliser

Excédent de financement des restes à réaliser

106 654.24 €

Besoin total de financement

Excédent total de financement

179 847.36 €

au compte 1068 Investissement BP 2024, avec émission titre de recette.

521 224.05 €

au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté BP 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 14 voix pour, décide l'affectation du résultat aux comptes suivants :

- 002 (recettes) : 521 224.05 € excédent de fonctionnement reporté
- 001 (dépenses) : 73 193.12 € investissement reporté

Vote du compte de gestion du budget assainissement : exercice 2023	2024-11
---	---------

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-12 et L 2121-31,

Vu le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2023 présenté par le receveur municipal,

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal le compte de gestion transmis par le Trésorier du Service De Gestion Comptable de Senlis pour l'exercice 2023.

Elle invite le Conseil Municipal à approuver ce compte de gestion dont les résultats globaux s'établissent comme suit :

Résultats budgétaires de l'exercice

07902 - SERVICE EAUX BOISSY-FRESNOY

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	353 759,75	211 123,60	564 883,35
Titres de recette émis (b)	24 809,00	22 973,80	47 782,80
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	24 809,00	22 973,80	47 782,80
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	353 759,75	211 123,60	564 883,35
Mandats émis (f)		40 454,60	40 454,60
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)		40 454,60	40 454,60
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	24 809,00		7 328,20
(h - d) Déficit		17 480,80	

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

07902 - SERVICE EAUX BOISSY-FRESNOY

Exercice 2023

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2022	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
SERVICE EAUX BOISSY-FRESNOY					
Investissement	282 493,33		24 809,00		307 302,33
Fonctionnement	357 543,95		-17 480,80		340 063,15
Sous-Total	640 037,28		7 328,20		647 365,48
TOTAL III	640 037,28		7 328,20		647 365,48
TOTAL I + II + III	640 037,28		7 328,20		647 365,48

Madame le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il apparait une différence entre le compte de gestion établi par le Trésorier du Service De Gestion Comptable de Senlis et notre Compte Administratif du fait de la dissolution du budget eau potable et de l'intégration des résultats qui ont été fait du côté de la commune mais qui seront fait sur l'exercice 2024 pour le Service de Gestion Comptable de Senlis. Ainsi si l'on soustrait la part eau potable et défense incendie au résultat d'investissement soit 307 302,33 € - 150 242,18 € on retrouve bien en résultat de clôture de l'exercice 2023 : 157 060,15 € €. Il en est de même pour la part fonctionnement, à savoir, 340 063,15 € - 190 157,35 € on retrouve bien en résultat de clôture de l'exercice 2023 : 149 905,80 €.

Après avoir entendu en séance le rapport de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 14 voix pour, approuve le compte de gestion de l'assainissement pour l'exercice 2023 établi par le trésorier du Service De Gestion Comptable de Senlis.

Vote du compte administratif et affectation des résultats du budget assainissement : exercice 2023	2024-12
---	----------------

1- Compte Administratif exercice 2023

Le Conseil Municipal invite Monsieur Jean-Michel CORNET à prendre la présidence de séance pour faire voter le compte administratif 2023.

Les documents ayant été adressés à chaque membre du Conseil Municipal, Monsieur Jean-Michel CORNET présente les dépenses et recettes en fonctionnement et investissement puis le tableau de synthèse de l'exercice 2023 comme suit :

RESUME DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ASSAINISSEMENT ANNEE 2023

	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents
Résultat reporté 2022		167 386.60 €		132 251.15 €		299 637.75 €
Opération exercice 2023	40 454.60 €	22 973.80 €		24 809.00 €	40 454.60 €	47 782.80 €
Résultat de l'exercice 2023		- 17 480.80 €				- 17 480.80 €
TOTAL	40 454.60 €	190 360.40 €	- €	157 060.15 €	40 454.60 €	347 420.55 €
Résultat de Clôture de l'exercice 2023		149 905.80 €		157 060.15 €		306 965.95 €

Résultat reporté de fonctionnement 357 543,95 € - 190 157,35 € soit **167 386,60 €** (les excédents eau potable et défense incendie sont mis sur le budget commune)

Résultat reporté d'investissement 282 493,33 € - 150 242,18 € soit **132 251,15 €** (les excédents eau potable et défense incendie sont mis sur le budget commune)

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Madame le Maire s'est retirée et n'a pas pris part au vote du compte administratif.**

Le Compte Administratif du budget Assainissement 2023 est approuvé à 13 voix pour.

2- Affectation des résultats de l'exercice 2023

Vu l'approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2023 par le Conseil Municipal, il est proposé à celui-ci de définir l'affectation du résultat de clôture de l'exercice 2023 :

Le résultat de clôture cumulé est de : 306 965.95 €
 - Excédent d'investissement : 157 060.15 €
 - Excédent de fonctionnement : 149 905.80 €

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		167 386.60 €		132 251.15 €	- €	299 637.75 €
Opérations de l'exercice	40 454.60 €	22 973.80 €		24 809.00 €	40 454.60 €	47 782.80 €
Totaux	40 454.60 €	190 360.40 €	- €	157 060.15 €	40 454.60 €	347 420.55 €
Résultat de clôture (=CA)		149 905.80 €		157 060.15 €		306 965.95 €

Besoin de financement au compte 001 investissement dépenses BP 2024
 Excédent de financement 157 060.15 € au compte 001 investissement recettes BP 2024

Restes à réaliser

Besoin de financement des restes à réaliser
 Excédent de financement des restes à réaliser - €

Besoin total de financement - €
 Excédent total de financement

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de au compte 1068 Investissement BP 2024, avec émission titre de recette.

149 905.80 € au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté BP 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 14 voix pour, décide l'affectation du résultat aux comptes suivants :

- 002 (recettes) : 149 905.80 € excédent de fonctionnement reporté
- 001 (dépenses) : 157 060.15 € investissement reporté

Demande de subvention au titre de la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) pour le renforcement de voirie VC7	2024-13
--	----------------

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité d'entreprendre des travaux de renforcement de voirie pour la VC7.

L'entreprise COLAS 13 Rue G. De Parseval 60300 SENLIS a établi un devis dont le montant s'élève à 22 905,90€ HT soit 27 487,08€ TTC.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter l'aide de l'Etat en demandant la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et précise qu'un dossier de demande d'aide avait déjà été déposé au Conseil Départemental et que la commune avait eu un accord de financement à hauteur de 34%.

Après en avoir délibéré, à 14 voix pour, le Conseil Municipal :

- Sollicite l'aide de la DETR au taux le plus élevé.
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents à cette demande

Demande de subvention au titre du CDO (Conseil Départemental de l'Oise) pour la réfection de la toiture de la buvette du terrain de football	2024-14
---	----------------

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un devis de 16 563,23€ HT soit 19 875,88€ TTC a été proposé par la société VILLEVOYE 1 Rue du Chauffour Missy-aux-bois 02200 SOISSONS pour la réfection de la toiture de la buvette du terrain de football.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter l'aide du Conseil Départemental de l'Oise pour un financement à hauteur de 34%, les 66% restant à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, à 14 voix pour, le Conseil Municipal :

- Sollicite l'aide du Conseil Départemental de l'Oise au taux le plus élevé.
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents à cette demande

Renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales – désignation d'un membre	
---	--

Vu la circulaire du 20 juin 2023

Madame le Maire rappelle que la commission de contrôle des listes électorales, prévue à l'article L19 du code électoral, est chargée d'examiner les recours administratifs formés par les électeurs contre les décisions prises par le maire et de s'assurer de la régularité des listes électorales. Les commissions se réunissent obligatoirement entre le 24^e et le 21^e jour avant chaque scrutin ou en l'absence de scrutin, au moins une fois par an. L'article R. 7 du code électoral prévoit que, dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle des listes électorales sont nommés après chaque renouvellement intégral des conseils municipaux et pour une durée de trois ans.

L'actuelle commission de contrôle des listes électorales a été arrêtée en 2020. Il convenait de la renouveler en 2023.

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, la commission de contrôle est composée de :

- Un conseiller municipal de la commune pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission ;
- Un délégué de l'administration désigné par le préfet ;
- Un délégué désigné par la présidente du tribunal judiciaire.

Il est précisé que les membres sortants ne peuvent pas être reconduits.

Le Conseil Municipal avait alors proposé la commission suivante :

- Madame CALAS Alexandra
- Madame PRETZNER Delphine
- Monsieur DELORME Laurent
- Monsieur PERUEZ Alain
- Monsieur THIBAUT Benjamin

Monsieur DELORME Laurent ne souhaitant pas faire partie de la commission, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de réfléchir à un autre nom afin de le remplacer.

Le Conseil Municipal propose donc la commission suivante :

- Madame CALAS Alexandra
- Madame PRETZNER Delphine
- Monsieur PERUEZ Alain
- Monsieur THIBAUT Benjamin
- Madame DORMOY Sylviane

Schéma défense incendie	2024-15
--------------------------------	----------------

La société PDV Formation propose de réaliser le schéma de défense extérieur contre les incendies. Ce schéma permettra à la commune de déterminer l'adéquation entre l'existant de notre défense incendie et la couverture nécessaire à cela. Au vu de ce schéma, il nous faudra compléter nos installations afin d'assurer une défense incendie pour toutes les constructions individuelles et les bâtiments d'exploitation.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal le devis de la société PDV Formation pour un montant de 9 945,00 € HT soit 11 934,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, à 14 voix pour, le Conseil Municipal :

- Autorise Madame le Maire à signer le devis proposé par PDV Formation.

Transfert dossier diagnostic assainissement de l'ADTO à ACP	
--	--

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal ces différents points :

- Le 2 juin 2021, le Conseil Municipal décidait le lancement d'une étude pour le diagnostic du système d'assainissement et choisissait d'attribuer la mission à l'ADTO-SAO (Délibération 2021-24)

-Le 17 novembre 2021, le Conseil Municipal retenait la société VERDI pour la réalisation d'un diagnostic du réseau d'assainissement ainsi que l'ADTO pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage (Délibération 2021-55).

-En février 2023, nous avons relancé l'ADTO pour connaître l'avancée du sujet. Un nouvel interlocuteur nous a répondu qu'il fallait une convention pour que l'ADTO nous assiste sur le sujet. Une convention a été signée en juin 2023 pour que l'ADTO nous aide sur le dossier et dépose les demandes de subvention concernant le diagnostic.

Aujourd'hui l'ADTO n'est pas revenu vers nous pour ce dossier et nous ne connaissons pas l'avancée des demandes de subvention.

Par rapport au calendrier de la compétence assainissement, nous souhaitons que le diagnostic soit fait rapidement pour connaître les éventuels travaux à prévoir avant de redonner la compétence assainissement à la CCPV en 2026.

Monsieur LOURY Mathieu a proposé au Conseil Municipal de travailler avec la société ACP en lieu et place de l'ADTO-SAO.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'après des échanges téléphoniques avec l'UMO (Union des Maires de l'Oise) il est difficilement envisageable pour la commune de transférer ce dossier à la société ACP sachant qu'une convention a été signée avec l'ADTO-SAO.

Délibération diverses	
------------------------------	--

**Autorisation de signature du devis NICOLAS PARCS ET JARDINS 2024-16
pour l'entretien des espaces verts**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'effectuer l'entretien des espaces verts notamment en ce qui concerne l'élagage et la taille de plusieurs arbres de la commune. Elle propose le devis de la société NICOLAS PARCS ET JARDINS 3 Rue de l'Eglise 60117 RUSSY BÉMONT pour un montant de 4 325,00€ HT soit 5 190,00€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 14 voix pour :

- Autorise Madame le Maire à signer le devis de la société NICOLAS PARCS ET JARDINS pour un montant de 4 325,00€ HT soit 5 190,00€ TTC.

Questions diverses	
---------------------------	--

Madame le Maire lève la séance à 21h30.



